

DÉCLARATION TÉLÉPAC 2019

du 1^{er} avril au 15 mai 2019

RÉUNION D'INFORMATION

telepac

10 h 00
à
12 h 30

VENDREDI
 29 MARS 2019

Chambre d'agriculture à Chambray-lès-Tours
Salle Villatte

PAC 2019 : points essentiels pour bien la déclarer

- ▶ Obligations du paiement vert
- ▶ Evolution de la zone défavorisée : conséquences et vigilances sur l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel
- ▶ Requalification des prairies : vigilance pour les MAE
- ▶ Nouveautés de la déclaration 2019 sur Télépac 2019 : points pratiques

Intervention du service PAC
de la DDT 37